

Séance du 3 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Isabelle RAIMBAULT, Vice-Présidente.

Présents : Isabelle RAIMBAULT, Daniel VICENTE, Chrystel BERTRON, Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Marie-Josèphe RENIER, Ivain BIGNONET, Marie-Thérèse BURR, Eric VIAU, Françoise DHOTEL, Eric CLABECQ, Gilles MAZA, Laurent PELLOQUIN, Alain SENIOW,

Absents Excusés : Dominique BREJEON donne pouvoir à Isabelle RAIMBAULT, Roger CHAMPION donne pouvoir à Eric CLABECQ, Chantal COSNEAU donne pouvoir à Françoise DHOTEL

Absents : Maryline BEDUNEAU,

Convocation par mail du 25/02/2025

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 16

Débat d'orientations budgétaires 2025

Conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le président ou son représentant présente au Conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique soumise au vote.

L'article L5217-10-4 modifie le délai de production du DOB en indiquant que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) a créé également de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et L5217-10-4 ;

Vu l'article 17 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025 annexé à la présente délibération ;

Je vous propose de prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2025 et de procéder au vote.

Les membres du Conseil adopte à l'unanimité.

Isabelle RAIMBAULT,
Vice-Présidente du C.C.A.S.

